gouverneurs des provinces, les présidents et avocats généraux des parlements et autres cours de justice, le gouverneur de la Bastille, les évêques, les corps municipaux, etc., par G.-B. Depping (Imprimerie nationale, 1850 et suiv., 4 vol. in-4o). Cet ouvrage, qui fait partie de la collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique, a une importance historique qui ne saurait être contestée. Les grandes mesures d'administration publique, par lesquelles s'est illustré le gouvernement de Louis XIV, sont suffisamment connues par les édits, les déclarations, les lettres patentes et les arrêts du conseil, dans lesquels elles ont été formulées et promulguées. Mais les actes destinés à la publicité ne suffisent pas pour faire connaître l'esprit et la marche du gouvernement. Si l'on veut juger l'application et la mise à exécution de ses ordres, les principes que les dépositaires du pouvoir pratiquaient et inculquaient aux fonctionnaires publics, l'esprit qui animait ceux-ci, les obstacles de toute espèce qui venaient entraver les mesures administratives, l'état matériel et moral des diverses classes de la nation, il faut consulter les actes particuliers émanés de ce gouvernement, et sa correspondance avec les fonctionnaires et avec des hommes influents de divers Etats. C'est là qu'on apprend à connaître ce que l'administration avait de bon et de défectueux ; c'est en examinant ces documents qu'on parvient à se former une idée juste de l'état des choses. Comme ces pièces ne devaient pas être publiées, on est fondé à croire qu'elles exprimaient la véritable pensée du gouvernement, et qu'elles lui faisaient connaître la vérité, trop souvent déguisée dans les actes livrés à la publicité. Il nous reste, pour le règne de Louis XIV, des portions assez considérables de la correspondance des secrétaires d'Etat avec les intendants et gouverneurs des provinces, les chefs des parlements, les évêques et les corps municipaux. A l'exemple de Colbert, chaque secrétaire d'Etat faisait inscrire, dans des registres pourvus de tables, tous les actes émanés de son département; de plus, il recueillait et faisait classer les rapports, mémoires et lettres qui lui étaient adressés. Ces recueils, dont plusieurs méritent de servir de modèles aux administrateurs publics de tous les temps, offrent aujourd'hui des lacunes regrettables. Dans la Bibliothèque impériale n'a des dépêches de Colbert, sur les matières de finances, que celles qu'il a écrites de 1678 à 1683 ; les années précédentes (1663 à 1667) manquent complétement. Les dépêches de ce ministre, sur les affaires de commerce et d'industrie, dont la Bibliothèque impériale n'a qu'un seul volume, se retrouvent heureusement presque entières aux archives de la marine. Les lettres des fonctionnaires, adressées à Colbert, forment une collection considérable, conservée à la même bibliothèque, sous le nom de *Volumes verts*. Il y manque les lettres écrites pendant les dernières années du ministère et de la vie de cet homme d'Etat. Les registres du secrétariat de la maison du roi, contenant, plus précisément que les actes qu'ils contenaient étaient destinés à rester secrets, sont à peu près intacts ; ils comprennent, pour le seul règne de Louis XIV, 56 gros in-fol., déposés aux Archives nationales. D'autres collections, qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, et qui sont connues sous les noms des *Cinq cents de Colbert*, des *Mélanges* de Colbert, des *Mélanges* de Clairambault, offrent aussi des documents d'un grand intérêt. Les registres des archives de la marine renferment, par ordre chronologique, les dépêches expédiées par Colbert et ses successeurs relativement aux affaires de la marine, du commerce extérieur, du Levant, des consulats. Les registres de la cour de Pontchartrain, chancelier de France, a fait inscrire, dans le plus grand ordre, toutes les lettres émanées de sa chancellerie, sont conservés en entier à la Bibliothèque impériale, en 15 vol. in-fol. On y trouve aussi les copies des décisions rendues par cet homme d'Etat sur l'administration de la justice, recueil très-riche en renseignements pour l'histoire de cette administration, pendant les quatorze dernières années du règne de Louis XIV. Il y faut joindre la *Correspondance* originale d'Achille de Harlay, d'abord procureur général, puis premier président du parlement de Paris, formant 27 vol. et liasses in-fol., déposés dans la même bibliothèque. Les rapports de la police, au sujet de la conversion forcée des huguenots, ne sont pas une des parties les moins intéressantes des papiers de Harlay. Ils ont leur complément dans les papiers de La Reynie, qui n'est pas moins curieux, dans des registres pourvus de tables, tous les actes émanés de son département; de plus, il recueillait et faisait classer les rapports, mémoires et lettres qui lui étaient adressés. Ces recueils, dont plusieurs méritent de servir de modèles aux administrateurs publics de tous les temps, offrent aujourd'hui des lacunes regrettables. Dans la Bibliothèque impériale n'a des dépêches de Colbert, sur les matières de finances, que celles qu'il a écrites de 1678 à 1683 ; les années précédentes (1663 à 1667) manquent complétement. Les dépêches de ce ministre, sur les affaires de commerce et d'industrie, dont la Bibliothèque impériale n'a qu'un seul volume, se retrouvent heureusement presque entières aux archives de la marine. Les lettres des fonctionnaires, adressées à Colbert, forment une collection considérable, conservée à la même bibliothèque, sous le nom de *Volumes verts*. Il y manque les lettres écrites pendant les dernières années du ministère et de la vie de cet homme d'Etat. Les registres du secrétariat de la maison du roi, contenant, plus précisément que les actes qu'ils contenaient étaient destinés à rester secrets, sont à peu près intacts ; ils comprennent, pour le seul règne de Louis XIV, 56 gros in-fol., déposés aux Archives nationales. D'autres collections, qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, et qui sont connues sous les noms des *Cinq cents* de Colbert